

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

F. HENNEQUIN

Les finances locales de 1878 à 1890

Journal de la société statistique de Paris, tome 32 (1891), p. 86-95

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1891__32__86_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1891__32__86_0)

© Société de statistique de Paris, 1891, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LES FINANCES LOCALES DE 1878 A 1890,

d'après la Situation financière des communes, publiée par le Ministère de l'Intérieur.

Il ne semble pas nécessaire de rappeler le cadre de la *Situation financière des communes*. La Société le connaît depuis longtemps, et plusieurs de nos collègues utilisent les renseignements que fournit cette statistique. Je me bornerai aux observations qui vont suivre.

Superficie des communes. — Il y a quelques années déjà, une intéressante discussion a été soulevée dans cette assemblée au sujet de la superficie des communes indiquée dans la colonne 3 de la *Situation financière*. On avait remarqué, et on remarque encore, un défaut de concordance parfois considérable entre les superficies départementales admises par le Ministère de l'Intérieur et celles du cadastre.

Mais ces divergences se produisent d'une façon presque inévitable quand les unités communales qui servent à former le résultat par département sont aussi nombreuses. Cependant cette partie de la statistique financière est susceptible d'améliorations et je dois vous signaler celles qui ont été réalisées en 1890.

La superficie des communes des Landes était évaluée jusqu'ici à 926,569 hectares; elle se trouve augmentée cette année de près de 6,000 hectares (5,962 hectares) et portée par suite à 932,531 hectares, chiffre sensiblement égal à celui qui résulte du cadastre. Cette différence dans les indications de 1890 et des années antérieures provient de ce que la révision des contenances communales a été effectuée par l'agent voyer en chef du département qui avait été frappé des erreurs contenues dans la *Situation financière*. Cette révision a porté sur 74 communes.

Dans beaucoup de cas, les rectifications en plus ou en moins n'ont pas été importantes, 1 à 20 hectares, mais dans d'autres, au contraire, elles ont atteint des chiffres fort élevés.

Ainsi 1,000 hectares sont enlevés aux communes de Créon et Parentis-en-Born; 713 et 600 hectares aux communes d'Onesse-et-Laharie et Ygos-Saint-Saturnin.

En sens inverse, la superficie des communes de *Mézos*, Garein et Labouheyre est augmentée de 6,000, 2,000 et 722 hectares.

Toutes ces communes appartiennent à l'arrondissement de Mont-de-Marsan.

J'ajouterai encore qu'une observation, formulée par le directeur des contributions directes de la Manche, montre les variations qui peuvent se produire dans la superficie communale. L'observation dont il s'agit a trait à la commune du Mont-Saint-Michel. L'honorable directeur fait connaître que, lors de la confection du cadastre, le territoire de cette localité était bien, comme l'indiquent les statistiques du Ministère de l'Intérieur, de 258 hectares, mais que des envahissements de la mer, survenus de 1826 à 1834, avaient détruit la partie continentale de cette commune, si bien qu'elle s'était trouvée réduite à l'îlot du Mont-Saint-Michel d'une contenance de 3 hectares 7 seulement.

Depuis quelques années la compagnie des Polders a reconquis 20 hectares 3 sur la mer, mais ces hectares ne sont pas cadastrés, le nouveau territoire jouissant pendant 25 ans d'une exonération complète d'impôt.

Il n'en est pas moins vrai, que la superficie de la commune du Mont-Saint-Michel est effectivement de 24 hectares, et que néanmoins elle ne ressort encore, d'après le cadastre lui-même, qu'à 3 hectares 7. Il s'agit sans doute d'une différence peu importante, mais des faits analogues doivent se rencontrer fréquemment dans les communes du littoral, et l'exemple que nous avons donné suffit à démontrer combien il est difficile d'arriver à une évaluation précise du territoire de certaines localités.

Revenus communaux. — La 4^e colonne de la *Situation financière* est affectée aux *revenus des communes*.

Ces revenus sont prévus en 1890 pour 489,644,775 fr., et présentent, par rapport à 1889, une plus-value de 3,090,836 fr.

Dans ces revenus de près d'un demi-milliard, Paris figure pour 235 millions (235,012,772), et le surplus, soit 254 millions (254,632,103), se répartit entre 36,138 communes.

L'importance du budget de Paris est si exceptionnelle, qu'il est nécessaire, pour apprécier exactement la situation des revenus locaux, de défalquer des prévisions générales accusées par la statistique de l'Administration communale, les prévisions concernant Paris.

On voit alors que l'accroissement des revenus communaux, évalué pour toute la

France à 3 millions (3,030,836), n'est plus, sans Paris, que de 1,168,000 fr. (1,168,816) seulement, ce qui constituerait un progrès relativement faible. L'augmentation des revenus en effet représente, de 1879 à 1890, plus de 32 millions (32,041,203), soit par an en moyenne 3 millions (2,910,117), moyenne supérieure de plus du double à l'excédent présumé de 1890.

Il conviendrait toutefois de faire quelques réserves à l'égard des résultats que nous venons de faire ressortir, et de formuler une observation essentielle.

C'est à tort en effet que la statistique financière qualifie de *revenus* les ressources qui figurent dans la colonne 4. Cette appellation doit être réservée aux recettes que la commune retire de son patrimoine du domaine public, voire même des attributions normales qui lui sont faites sur certains impôts d'État. Mais on doit exclure des revenus : les ressources que la commune se procure en exigeant des habitants, par voie de contributions, le contingent nécessaire pour faire face aux besoins généraux de la collectivité, c'est-à-dire les centimes additionnels, les prestations, l'octroi.

Or, si on a pris soin de retrancher des revenus les centimes et les prestations, on y a fait rentrer l'octroi, et cela avec d'autant moins de raison, que l'octroi produit une recette supérieure de plusieurs millions à l'ensemble des revenus communaux, quoique cet impôt ne soit établi que dans 1,518 communes sur 36,139.

On ne saurait, dès lors, considérer le total de la colonne 4 comme représentant les possibilités naturelles des communes, et il est indispensable, pour pouvoir mesurer la fortune locale et en suivre les fluctuations, de retrancher le produit de l'octroi.

Ce retranchement opéré, on trouverait que les revenus communaux, déduction faite, bien entendu, de ceux de Paris, sont évalués, pour 1890, à 123 millions (123,356,202 fr.) seulement. Il semblerait donc qu'une diminution de 737,315 fr. se fût produite depuis 1889, les revenus de l'année dernière formant une somme de 124,093,517 fr. Mais cette diminution n'est qu'apparente, et, en réalité, les prévisions pour l'exercice en cours sont supérieures de 1,363,185 fr. à celles de 1889.

Il a été reconnu, en effet, que les revenus de 1889 avaient été majorés de plus de 2 millions (2,100,500 fr.), soit parce qu'on avait compris à tort dans les revenus de la Nièvre et du Var les subventions de l'État pour l'enseignement primaire qui n'étaient pas moindres de 1,099,608 fr., soit parce que le produit des coupes extraordinaires de bois (294,776 fr.) avaient figuré indûment dans les revenus de l'Yonne, soit encore par suite d'erreurs matérielles affectant les départements du Rhône et de Seine-et-Oise.

Ainsi le montant réel des revenus communaux pour 1889 devrait être ramené à 121,993,017 fr., et celui de 1890 restant fixé à 123,356,202 fr., il y a bien, en faveur de la présente année, une plus-value de 1,363,185 fr.

La situation des revenus proprement dits des communes présente un intérêt exceptionnel, car en définitive, ce sont les revenus qui marquent avec le plus de certitude le degré de la prospérité communale. Nous aurions voulu faire ressortir le progrès de ces recettes depuis 1879, mais la *Situation financière des communes* n'a fait connaître qu'à partir de 1886 le produit des taxes ordinaires d'octroi qui, jusque-là, étaient confondues dans les recettes qualifiées revenus ordinaires. On ne peut donc établir la progression des revenus de 1879 à 1885 à l'aide des statistiques annuelles publiées durant cette période.

De 1886 à 1890, l'accroissement présumé des revenus rétablis à leur chiffre sensiblement exact, ressortirait à 5,300,000 fr. (5,336,897 fr.), soit à 1,334,000 fr. par an en moyenne (1,334,225 fr.), chiffre à peu près égal à la plus-value prévue pour 1890.

La progression annuelle des recettes ordinaires de l'octroi ne s'écarterait pas beaucoup de celle des revenus; elle ne serait annuellement, depuis 1886, que de 1,538,802 fr. en moyenne.

On peut admettre avec beaucoup de vraisemblance que les progressions cumulées des revenus et de l'octroi se sont produites chaque année, de 1879 à 1885, dans la même proportion que de 1886 à 1890, car ces plus-values moyennes multipliées par onze, c'est-à-dire par le nombre d'années écoulées de 1879 à 1890, donnent 31,603,297 fr., c'est-à-dire un produit précisément égal, à 400,000 fr. près, à l'augmentation de 32 millions que nous avons indiquée plus haut comme représentant la différence entre les prévisions indiquées en 1879 et en 1890 dans la colonne 4 de la *Situation financière des communes*.

Ainsi les accroissements de *recettes ordinaires* de 1879 à 1890 auraient atteint :

Pour les taxes ordinaires d'octroi (<i>environ</i>).	16,926,822 fr.
Pour les revenus proprement dits (<i>environ</i>).	14,676,475

Centimes additionnels. — Le nombre total des centimes additionnels communaux de toute nature monte, pour 1890, à 1,873,041 cent. se décomposant de la manière suivante :

Centimes ordinaires	1,407,281
Centimes extraordinaires	465,760

Les nombres fournis par la statistique de 1889 étant :

Pour les centimes ordinaires de	1,534,605
Et, pour les centimes extraordinaires, de	459,760,

il en résulte que, pour 1890, les premiers sont en diminution de 127,324 cent. et les seconds au contraire, en augmentation de 6,490 cent.

La diminution des centimes ordinaires est une conséquence de la loi du 19 juillet 1889 sur les dépenses de l'enseignement primaire. Cette loi, comme on le sait, a accompli une réforme considérable, en mettant à la charge de l'État la dépense des traitements du personnel enseignant, dépense qui incombait jusqu'ici aux communes, et en transformant en centimes généraux sur les 4 contributions directes, les 4 centimes communaux affectés au service de l'enseignement.

Il devait nécessairement résulter de cette réforme une réduction importante du nombre des centimes communaux. L'impôt scolaire, perçu dans les 36,131 communes existant en 1889, représentait en effet 144,524 cent., et si aucune variation ne s'était produite en 1890 dans le nombre des centimes ordinaires de 1889, déduction faite de l'impôt scolaire, les communes n'auraient dû être actuellement grevées que de 1,390,081 centimes ordinaires.

Or, la statistique de 1890 accusant un total de 1,407,281, on doit en conclure que les municipalités ont été obligées, pour subvenir aux services ordinaires du budget, de maintenir 17,000 (17,200) des centimes affectés antérieurement aux dépenses scolaires.

L'accroissement, incessant depuis longtemps, du nombre des centimes communaux est, sans contredit, avec l'aggravation du passif, le fait saillant qui, dans l'histoire des finances locales, caractérisera la dernière période décennale.

L'écart, en effet, entre le nombre des centimes de 1878 et de 1889, atteint, d'après les statistiques, le chiffre de 280,981 ; mais ce chiffre atteint 326,000 environ, si l'on corrige les indications erronées contenues dans la *Situation financière* de 1878 et de 1879, et portant sur le nombre des centimes du département de la Gironde qui a été considérablement majoré.

Ces accroissements de centimes additionnels, de 1878 à 1889, ont été continus, mais ils se sont produits chaque année d'une manière très inégale, ainsi qu'on pourra le constater dans le tableau suivant :

ANNÉES.	NOMBRE TOTAL de centimes.	ACCROISSEMENT du nombre total de centimes.	CENTIMES ORDINAIRES.	ACCROISSEMENT du nombre des centimes ordinaires.	CENTIMES extra- ordinaires.	DIFFÉRENCE.
1878.	1,667,152 (1)	»	1,264,717	»	402,435	»
1879.	1,703,592 (1)	36,440	1,319,195	54,478	384,397	— 18,038
1880.	1,724,217	20,625	1,346,573	27,378	377,644	— 6,753
1881.	1,758,568	34,351	1,360,916	14,343	397,652	+ 20,008
1882.	1,772,995	14,427	1,364,422	3,506	408,573	+ 10,921
1883.	1,822,511	49,516	1,400,202	37,780	422,309	+ 13,736
1884.	1,856,354	33,843	1,422,517	22,315	433,837	+ 11,528
1885.	1,903,107	46,753	1,466,369	43,852	436,738	+ 2,901
1886.	1,907,598	4,491	1,467,074	705	440,524	+ 3,786
1887.	1,938,016	30,418	1,498,523	26,449	444,493	+ 3,969
1888.	1,952,866	14,850	1,498,438	4,915	454,428	+ 9,985
1889.	1,993,875	41,009	1,534,605	36,167	459,270	+ 4,842

On voit d'après ce tableau que l'accroissement du nombre de centimes *extraordinaires* qui est en totalité de 81,626 cent., ne commence qu'en 1881, et que pendant les 4 premières années (1881-1884), il atteint rapidement 56,193 cent. représentant près de 70 p. 100 de l'accroissement total. C'est durant cette période en effet que s'est produit le grand mouvement des emprunts scolaires, favorisé par la Caisse des Écoles qui cesse de fonctionner dans le courant de 1885.

On peut également remarquer en 1885 que l'augmentation du nombre de centimes ordinaires passe brusquement de 23,315 à 43,852 cent. Cette progression coïncide avec l'application plus rigoureuse de la loi du 16 juin 1881 qui affectait le cinquième des revenus communaux aux dépenses scolaires, et en vertu de laquelle il a été prélevé sur lesdits revenus en 1885, 4 ou 5 millions de plus qu'en 1884.

(1) Chiffres rectifiés.

Nous avons dû, pour nous conformer à l'usage adopté jusqu'ici ainsi qu'au cadre de la *Situation financière*, mesurer la charge dont les contributions directes grèvent les communes, à l'aide du nombre des centimes qu'elles supportent.

Mais nous n'hésitons pas à reconnaître, ainsi, d'ailleurs, qu'on l'a fait observer en 1886 à la Chambre des députés, que cette manière de procéder est défectueuse et qu'elle présente de sérieux inconvénients.

Étant donné que la valeur du centime est excessivement variable, qu'elle est tantôt inférieure à 5 fr. et tantôt supérieure à 60,000 fr., il devient bien difficile de tirer des déductions précises et utiles du seul nombre des centimes, et d'apprécier le rendement de l'impôt ou la situation des contribuables. De plus, l'accroissement des centimes d'une année à l'autre est loin de correspondre toujours à une progression proportionnelle dans le produit de l'impôt.

Les renseignements relatifs au nombre des centimes n'ont une portée véritable qu'autant qu'ils sont mis en regard des ressources procurées aux communes par les impositions, et c'est pourquoi nous avons cru devoir dresser le tableau ci-après dont les éléments sont empruntés en partie au Bulletin du Ministère des finances.

ANNÉES.	CENTIMES COMMUNAUX.		PRODUIT des centimes communaux.	DIFFÉRENCE	
	Nombre total.	Accroissement du nombre de centimes.		en plus.	en moins.
1878 . . .	1,667,152 (1)	»	155,155,614	»	»
1879 . . .	1,703,592 (1)	36,440	158,511,681	3,356,067	»
1880 . . .	1,724,217	20,625	161,031,407	2,519,726	»
1881 . . .	1,758,568	34,351	162,201,880	1,170,473	»
1882 . . .	1,772,995	14,427	160,996,611	»	1,205,269
1883 . . .	1,822,511	49,516	165,735,081	4,738,470	»
1884 . . .	1,856,354	33,843	170,018,639	4,283,558	»
1885 . . .	1,903,107	46,753	175,525,869	5,507,230	»
1886 . . .	1,907,598	4,491	181,295,545	5,769,676	»
1887 . . .	1,938,016	30,418	187,628,526	6,332,981	»
1888 . . .	1,952,866	14,850	190,126,724	2,498,198	»

Les résultats de ce tableau confirment pleinement ce que nous avons dit plus haut.

On voit même que l'accroissement du nombre de centimes ne correspond pas toujours à une plus-value du produit de l'impôt. Ainsi, en 1882, il y a 14,427 cent. de *plus* qu'en 1881, et cependant 1,205,269 fr. de *moins* dans le rendement des centimes.

En 1888, au contraire, le même accroissement de 14,000 cent. (à 400 près) entraîne une augmentation de recettes de 2,500,000.

Enfin, en 1886, la perception de 4,491 nouveaux centimes seulement procure un supplément de ressources qui n'atteint pas moins de 5,770,000.

On pourrait penser que cette absence très marquée de corrélation entre le nombre et le produit des centimes provient de l'influence exercée sur les résultats par la ville de Paris, où la valeur du centime est très élevée, et que, Paris retranché, les différences constatées disparaîtraient ou seraient sensiblement atténuées. On peut vérifier par le tableau suivant qu'il n'en est rien, et qu'on retrouve toujours persistant le *désaccord* que nous avons fait ressortir.

(1) Chiffres rectifiés.

ANNÉES.	PRODUIT des centimes communaux. (Paris non compris.)	DIFFÉRENCES dans le produit des centimes. (Paris non compris.)	ACCROIS- SEMENT du nombre des centimes.
1	2	3	4
1878 . . .	132,969,175	»	»
1879 . . .	136,087,048	+ 3,117,873	36,440
1880 . . .	138,299,378	+ 2,212,330	20,625
1881 . . .	138,791,403	+ 492,025	34,351
1882 . . .	138,747,414	— 43,989 (1)	14,427
1883 . . .	143,384,590	+ 4,637,176	49,516
1884 . . .	147,099,989	+ 3,715,399	33,843
1885 . . .	152,013,285	+ 4,913,296	46,753
1886 . . .	154,785,637	+ 2,772,352	4,491
1887 . . .	157,411,948	+ 2,626,311	30,418
1888 . . .	159,897,624	+ 2,485,676	14,850

Nous croyons donc avoir établi que le nombre de centimes ne saurait permettre de supputer l'importance des ressources demandées aux contributions directes, et qu'il serait difficile de tirer des conclusions précises et topiques de ce renseignement isolé.

Pour déterminer les sacrifices imposés aux contribuables dans l'intérêt de la collectivité communale, il est indispensable de considérer le produit de l'impôt, et les résultats de cet examen méritent d'être mis en lumière.

D'après les renseignements fournis par le Bulletin du Ministère des Finances, le produit des centimes additionnels communaux s'est élevé, ainsi qu'on l'a vu dans le tableau ci-dessus, à 155,155,614 en 1878 et à 190,126,724 en 1888, soit, pour cette période de onze années, une augmentation de 34,971,100 fr.

Ces chiffres ne sont pas rigoureusement exacts, et ils devraient être réduits de 6 millions 1/2 environ, somme à peu près égale au montant de l'attribution faite par l'État aux communes sur le principal de l'impôt des patentes, attribution qui se trouve confondue dans les résultats indiqués par l'Administration des Finances avec le produit des centimes communaux proprement dits.

En tenant compte de cette déduction, le produit des centimes de 1878 et de 1888 pourrait être assez exactement arrêté à 148,755,000 fr. et à 183,566,000 fr., soit une plus-value de 23 p. 100 environ depuis 1878.

(1) Dans le produit des centimes indiqué ci-contre, l'administration des finances a compris l'attribution de 8 centimes qui est faite aux communes sur le principal des patentes.

D'après les prévisions budgétaires de 1882, le produit de ces 8 centimes devait être inférieur de 392,000 fr. à celui de 1881. Cette diminution ne s'est pas produite pour Paris, qui, au contraire, a reçu 84,439 fr. de plus que l'année précédente. Mais il est possible que les autres communes l'aient subie, de telle sorte que la différence en moins de 43,989 fr., qui ressort pour 1882 dans le produit des centimes malgré l'accroissement de la quotité des impositions, pourrait provenir de la diminution ci-dessus, et qu'en réalité le produit des centimes présenterait, par rapport à 1881, au lieu d'une moins-value, une augmentation, mais pas aussi forte cependant que la diminution du produit de l'attribution sur les patentes, puisqu'il ressort encore un abaissement de recettes de 43,989 fr.

C'est seulement pour 1882 que les différences annuelles dans le montant des centimes sur les patentes abandonnées aux communes affectent sensiblement les résultats de la colonne 3. Elles ne modifieraient que dans une très faible mesure les résultats des autres années qui conservent dès lors leur signification.

Cette plus-value provient en partie de l'accroissement normal du principal des 4 contributions directes qui monte, depuis 1878, à 25 millions 1/2 environ (25,559,000), mais cette somme ne représente qu'un accroissement de 7.5 p. 100 alors que la plus-value du produit des centimes est, comme on vient de l'indiquer, 3 fois plus élevée (23 p. 100), d'où il suit que la cause principale de cette plus-value réside dans ce fait que les communes tendent de plus en plus à recourir aux centimes pour équilibrer leurs budgets ou gager des emprunts. On peut même dire que, pour les communes *rurales ou de moyenne importance*, c'est la seule cause appréciable d'une augmentation dans le rendement de l'impôt.

L'accroissement en effet du principal des contributions directes est, pour les 30 villes comptant au moins 50,000 habitants, de 13,647,000 sur 25 millions, soit plus de 53 p. 100 de l'accroissement total, et il ne resterait plus que 12 millions (11,912,000) pour toutes les autres villes et communes.

Il n'est pas sans intérêt de faire ressortir que l'accroissement de 13 millions 1/2 provient pour plus de 11 millions (11,229,800) des onze villes comptant 100,000 âmes, dont 8 millions 1/2 (8,436,000) sont fournis par Paris seul.

La valeur du centime de Paris s'est donc accrue en onze ans de 17.15 p. 100, mais le produit des centimes a augmenté dans une proportion beaucoup plus élevée, 36 p. 100 environ, par suite de l'établissement de nouveaux impôts.

Pour les autres villes de cent mille âmes, l'accroissement comparé du produit des centimes et du principal est pour le premier de 11.2 p. 100 et pour le second de 9.25 p. 100. Ainsi la progression seule de la matière imposable aurait presque suffi à déterminer dans ces villes la plus-value du produit des centimes. Il est à peine besoin de remarquer qu'il s'agit ici de résultats d'ensemble, et qu'en fait on trouverait alternativement un accroissement ou une diminution dans le nombre et dans le produit des centimes, si on envisageait lesdites villes séparément; mais les résultats qui précèdent n'en conservent pas moins leur valeur, et ils établissent nettement l'influence, prépondérante dans l'espèce, que le développement de la matière imposable a exercée sur l'augmentation du produit des centimes communaux.

En résumé, sur près de 35 millions que représente cette augmentation pour toute la France, de 1878 à 1888, les villes de cent mille âmes ne fournissent que 1,297,000 fr., et Paris, à lui seul, plus de 8 millions (8,413,561), soit près de 24 p. 100 de l'augmentation totale.

Si pour Paris on remontait à 1868, on serait frappé de la différence extraordinaire du produit des centimes entre ladite année et 1888. En 1868, en effet, Paris ne demandait aux contribuables, sous forme de centimes additionnels, que 2,102,000 fr., représentant par habitant une charge de 1 fr. 15 c., tandis qu'en 1888 le produit des centimes a atteint plus de 30 millions et grevé l'habitant de près de 13 fr.

Si maintenant on cherche à déterminer et à comparer la proportion de l'accroissement de 1878 à 1888 du *principal* et du *produit* des centimes, *par nature de contributions*, on trouve les résultats ci-après :

Le principal (1) de la contribution foncière se serait accru de 4.19 p. 100 ;

(1) Nous parlons du principal sans les centimes généraux et nous raisonnons d'après les prévisions budgétaires et non d'après les comptes définitifs des recettes.

Le principal des contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres de 21.30 et 15.49 p. 100 ;

Celui des patentes de 2.5 p. 100 seulement.

L'augmentation du *produit* des centimes serait :

Sur la contribution foncière, de	22.32 p. 100
— personnelle-mobilière.	36.65 —
— des portes et fenêtres.	30.88 —
— des patentes.	11.10 —

	CONTRIBUTION FONCIÈRE.		CONTRIBUTION PERSONNELLE-MOBILIÈRE.	
	Principal.	Produit des centimes communaux.	Principal.	Produit des centimes communaux.
1888	180,259,000	96,925,719	61,500,000	32,055,391
1878	173,000,000	79,236,236	50,700,000	23,456,905
Différence	+ 7,259,000	+ 17,689,483	+ 10,800,000	+ 8,598,486
Proportion p. 100 . .	4.19	22 32	21.30	36.65

	CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.		CONTRIBUTION DES PATENTES.	
	Principal.	Produit des centimes communaux.	Principal brut.	Produit des centimes communaux.
1888	41,000,000	19,526,602	82,000,000	41,619,012
1878	35,500,000	15,002,577	80,000,000	37,459,896
Différence	+ 5,500,000	+ 4,524,025	+ 2,000,000	+ 4,159,116
Proportion p. 100 . .	15.49	30.88	2.50	11.10

En terminant je tiens à dire que si j'ai donné un certain développement à la présente communication, c'est que le cadre actuel de la *Situation financière des communes* venant d'être complètement modifié, il semblait à propos de résumer et de comparer les renseignements que cette publication a fournis depuis sa création.

On a dirigé contre la statistique annuelle des communes quelques critiques plus ou moins fondées. Cette statistique était plus particulièrement destinée aux administrateurs, et elle contenait pour l'application courante des règles administratives les renseignements nécessaires. Mais elle était insuffisante pour les membres du Parlement et les publicistes qui, amenés peu à peu à s'en servir, n'y ont pas trouvé les données générales dont ils avaient besoin pour l'étude des finances locales.

L'administration de l'intérieur a cherché à améliorer et à compléter sa statistique communale, et désormais la *Situation financière des communes* présentera dans leur ensemble les prévisions budgétaires concernant les recettes et les dépenses

ordinaires; elle fera ressortir le produit des centimes et de l'octroi; elle tentera enfin d'indiquer le montant du passif communal *en capital*, malgré les difficultés très réelles que présente dans la dette la ventilation du capital et des intérêts.

F. HENNEQUIN.